



# BENELUX

## Rapport annuel | 2009



Secrétariat général Benelux  
Rue de la Régence 39  
1000 Bruxelles  
info@benelux.be  
www.benelux.be

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1 Marché intérieur et Union économique.....</b>	<b>4</b>
1.1 Politique énergétique.....	4
1.2 Questions vétérinaires, sécurité alimentaire et bien-être animal .....	4
1.3 Coopération dans les régions frontalières.....	4
1.4 Communications et Transport.....	4
1.5 Coopération économique .....	5
1.6 Propriété intellectuelle .....	5
<b>2 Développement durable.....</b>	<b>6</b>
2.1 Aménagement du territoire .....	6
2.2 Environnement et climat .....	6
2.3 Nature et protection des paysages .....	6
2.4 Politique de la Jeunesse .....	7
2.5 Cohésion sociale et problématique des travailleurs frontaliers.....	7
<b>3 Justice et Affaires Intérieures.....</b>	<b>8</b>
3.1 La concertation Senningen .....	8
3.2 Lutte contre la drogue .....	9
3.3 Immigration et visas .....	9
3.4 Communications et Transport.....	10
3.5 Lutte contre la fraude fiscale.....	10
3.6 Autres initiatives.....	11
<b>4 Coopération avec d'autres pays (ou entités fédérées).....</b>	<b>12</b>
<b>5 Nouvelles initiatives .....</b>	<b>13</b>
<b>6 Actions des institutions Benelux .....</b>	<b>14</b>
6.1 Organes de coordination Benelux.....	14
6.2 Coopération entre les institutions Benelux.....	15

## Introduction

Le présent rapport constitue le cinquante-quatrième rapport commun des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois à votre Conseil sur la réalisation et le fonctionnement de l'Union économique entre les trois Etats.

Les Gouvernements des trois Etats membres ont choisi pour l'année sous revue de présenter à votre Conseil un aperçu succinct et clair des activités déployées en 2009. Avec la signature du nouveau Traité Benelux, les Gouvernements avaient déjà exprimé le souhait en 2008 d'offrir de nouvelles opportunités d'avenir au Benelux.

La procédure de ratification de ce nouveau Traité Benelux est en cours dans les trois Etats membres et a été clôturée au Luxembourg en juillet 2009. Aux Pays-Bas, ce nouveau traité a été adopté par la Deuxième Chambre en novembre 2009. En Belgique, le parlement de la Communauté germanophone a été le premier des sept parlements à approuver ce nouveau Traité Benelux en mai 2009. La finalisation de cette procédure est prévue en 2010 tant aux Pays-Bas qu'en Belgique.

Les gouvernements des Etats membres jugent néanmoins important de poursuivre la modernisation de la coopération Benelux. Les gouvernements entendent faire du Benelux une organisation moderne et flexible grâce à la communication, à une orientation politique au travers de plans pluriannuels et annuels et à un retour d'informations à votre Conseil sur les activités Benelux.

Vous trouverez dans le présent rapport annuel un aperçu des résultats enregistrés en 2009 par la coopération Benelux sur base du plan annuel 2009. Le rapport s'arrêtera aussi à la coopération avec d'autres Etats (fédérés) ainsi qu'à un ensemble de nouvelles initiatives qui ont été développées. La dernière partie portera sur les actions des institutions Benelux.

Vous pourrez trouver de plus amples informations sur les résultats décrits ci-après en consultant le site web du Benelux: [www.benelux.be](http://www.benelux.be)

## 1 Marché intérieur et Union économique

### 1.1 Politique énergétique

La coopération Penta pour l'énergie entre le Benelux, la France et l'Allemagne a bien progressé en 2009 et a abouti sur un marché régional de gros intégré et sûr. La coopération sur le thème du gaz a également démarré (Plate-forme Gaz). Les ministres chargés de l'énergie ont décidé de lancer une concertation exploratoire sur l'énergie éolienne en Mer du Nord et de poursuivre la mise en œuvre de l'objectif 20-20-20 dans la région. Objectif : garantir et améliorer la sécurité de l'approvisionnement en électricité et en gaz des ménages du Benelux.

### 1.2 Questions vétérinaires, sécurité alimentaire et bien-être animal

Les secrétaires généraux des ministères concernés ont mené une concertation stratégique sur le renforcement de la coopération Benelux. Objectif : mener une politique proactive et réagir rapidement par le biais d'une approche commune en cas d'épizooties. Il a été procédé par ailleurs à la préparation d'un exercice de gestion de crise Benelux (en présence d'une épizootie) avec la Rhénanie du Nord – Westphalie (cf. aussi le point 4) et à la signature par les ministres d'un nouveau mémorandum d'accord sur la circulation et le commerce des équidés. Celui-ci permettra de diminuer les procédures et paperasseries administratives pour les transports d'équidés dans le Benelux.

### 1.3 Coopération dans les régions frontalières

#### **GOUVERNEURS/COMMISSAIRES DE LA REINE**

Le Secrétariat général Benelux a organisé le 9 mars 2009 une réunion des gouverneurs et commissaires de la reine compétents afin d'examiner les possibilités de renforcer leurs rôles dans la région frontalière belgo-néerlandaise. Il y fut décidé d'échanger les bonnes pratiques en matière de coopération transfrontalière et d'organiser une réunion du même type sur base annuelle.

#### **CONVENTION BENELUX EN MATIÈRE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

Les trois partenaires ont entamé la mise à jour de la convention pour tenir compte des modifications apportées au droit interne des pays ainsi que des nouveaux développements à l'échelle européenne. Les communes et provinces entre autres pourront ainsi coopérer de manière durable et structurée à l'échelle transfrontalière avec des instruments juridiques actualisés.

Le secrétariat Benelux a offert son appui à différentes enceintes de coopération (dont la concertation entre les villes MAHHL et la concertation intercommunale transfrontalière en Flandre zélandaise) dans leur recherche d'une structure appropriée pour une coopération transfrontalière.

#### **MÉDIATEUR FRONTALIER**

Le Secrétariat général du Benelux s'est associé au Comité directeur(Taskforce) et aux groupes de travail du médiateur frontalier néerlandais dont le mandat consiste à éliminer les problèmes dans les régions frontalières avec la Belgique et l'Allemagne.

### 1.4 Communications et Transport

#### **TARIFICATION ROUTIÈRE**

Une déclaration d'intention concernant la tarification à l'usage a été élaborée au niveau administratif et attend l'approbation politique. Objectif : une approche commune de la tarification à l'usage au sein du Benelux.

Dans le cadre de la concertation Benelux sur la tarification routière, l'attention se porte aussi sur la concertation européenne relative à l'internalisation des coûts externes, et il est procédé à des échanges de vues. Les pays du Benelux tentent de suivre un cap commun.

### **ÉCHANGE DE DONNÉES SUR LES INFRACTIONS À LA RÉGLEMENTATION ROUTIÈRE**

La Belgique et les Pays-Bas ont procédé à l'élaboration d'un accord bilatéral qui se situe autant que possible dans le prolongement du Traité de Prüm. Il entre dans les intentions de finaliser cet accord en 2010.

### **ACCESSIBILITÉ MARITIME DES PORTS SITUÉS SUR L'ESCAUT**

Le Secrétariat général du Benelux a offert son appui au Stakeholders Advies Forum (SAF). L'avis final sur la solution souhaitée a été approuvé à l'unanimité. Un programme de travail consacré à l'accessibilité de Gand à Terneuzen a été établi et approuvé pour l'année 2009. Pour ce qui est de l'accessibilité de l'Escaut, l'Overleg Adviserende Partijen (OAP) ne s'est pas réuni au cours de l'année sous revue en attendant que la lumière soit faite sur la réalisation de l'approfondissement de l'Escaut et du programme zélandais relatif à la nature.

### **CONSTRUCTION D'UNE QUATRIÈME ÉCLUSE À LANAYE**

Le Benelux a organisé la concertation entre les Pays-Bas et la Wallonie qui a débouché sur des décisions concernant les compensations sous l'angle de la nature du côté néerlandais, et a préparé la procédure à suivre pour l'obtention des permis nécessaires à la construction.

### **FINES PARTICULES DUES AUX TRANSPORTS**

Le Secrétariat général Benelux a organisé à ce propos une table ronde avec la Rhénanie du Nord - Westphalie (voir aussi le point 4).

### **MÉGACAMIONS**

Il a été décidé au niveau des hauts fonctionnaires de lancer une concertation sur l'organisation et l'exécution de projets pilote avec des mégacamions. Le but consiste à coordonner autant que possible ces projets quant à l'organisation et aux conditions afin de permettre le plus rapidement possible les transports transfrontaliers en mégacamions dès que ce type de transports sera autorisé à l'échelle européenne.

## **1.5 Coopération économique**

### **PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

Une enquête commune a été menée concernant les garanties légales et commerciales et les résultats seront présentés en 2010. Une nouvelle étude a été lancée sur la vente de billets pour des concerts par des points de vente non officiels. Objectif : offrir davantage de sécurité au consommateur Benelux lors d'achats transfrontaliers.

### **STIMULATION DE L'ENTREPRENARIAT**

Un séminaire consacré à la stimulation de l'entrepreneuriat a eu lieu. Il fut couronné de succès. L'objectif était de procéder à des échanges d'information entre les autorités concernées et les parties prenantes en ce qui concerne les incitants existants pour l'entrepreneuriat.

## **1.6 Propriété intellectuelle**

Le protocole portant modification de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle a été finalisé au niveau du Secrétariat.

Par le biais d'une conférence et d'entretiens au niveau politique, il a été donné suite à la recommandation du Parlement Benelux visant une reconnaissance possible de la Cour de Justice Benelux comme instance d'appel et de cassation pour des litiges relatifs à des marques et modèles Benelux.

## 2 Développement durable

### 2.1 Aménagement du territoire

#### **CONFÉRENCE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Une conférence s'est tenue début juin 2009 à propos de l'influence de l'énergie, du climat, du vieillissement de la population et de la globalisation économique sur l'aménagement du territoire dans le Benelux. De nombreuses possibilités de coopération ont été avancées dans ce contexte. Elles se concentrent sur deux grands axes : d'une part, l'adaptation aux changements climatiques et, d'autre part, le rôle important des grandes villes et des métropoles dans le développement futur du Benelux.

#### **COOPÉRATION AU SEIN DES COMMISSIONS FRONTALIÈRES VLANED ET EST**

Des décisions ont été prises au sein de ces commissions frontalières à propos de la carte d'action transfrontalière qui sera finalisée en 2010. Cette carte d'action présentera des grands développements spatiaux, tels que les grands travaux d'infrastructure futurs, pour l'ensemble de la région frontalière entre la Belgique (Flandre et Wallonie) et les Pays-Bas.

Les partenaires ont été consultés dans le cadre de la concertation Benelux à propos d'un certain nombre de nouveaux développements dans la région frontalière concernant entre autres la vision structurelle néerlandaise relative aux canalisations, la transformation d'une ancienne carrière de calcaire dans le complexe ENCI et le programme de principe pour le port d'Anvers. Aucun problème n'a été constaté. La Rhénanie du Nord – Westphalie a aussi participé aux réunions en novembre 2009 (voir également le point 4).

Le Secrétariat général a organisé le 5 septembre 2009 un symposium sur le rôle de la femme dans l'exploitation agricole. Il y fut plaidé en faveur du renforcement des contacts transfrontaliers entre agriculteurs et exploitations agricoles et des possibilités de diversification des activités d'une exploitation agricole (entre autres produits du terroir, agritourisme...)

### 2.2 Environnement et climat

Le Secrétariat général a mené des entretiens exploratoires avec la Belgique et le Luxembourg en vue d'une coopération éventuelle pour la mise en oeuvre du paquet européen climat et énergie et la transposition dans une politique nationale harmonisée.

### 2.3 Nature et protection des paysages

#### **CONCERTATION STRATÉGIQUE DES DIRECTEURS DE LA NATURE**

Les priorités 2010 en matière de coopération ont été approuvées lors de la concertation stratégique entre les directeurs Benelux de la Nature. Les priorités mises en exergue portent entre autres sur la publication d'un manuel commun sur l'utilisation du bois-énergie et sur l'organisation d'une conférence de travail Benelux consacrée à l'alimentation dans le cadre de l'éducation au développement durable.

#### **CONFÉRENCE NATURE ET ENVIRONNEMENT**

Une conférence Nature et Environnement couronnée de succès s'est tenue en novembre 2009. Cette année, elle avait pour thème l'Education au développement durable dans la pratique de l'ENE: des défis pour la tête, le cœur et les mains'. Elle avait pour but d'échanger des idées et des pratiques afin de donner une place à cette éducation Benelux dans le grand ensemble des principes avancés par les Nations Unies à propos de l'éducation au développement durable.

#### **LIBRE CIRCULATION DES POISSONS**

Le Comité de Ministres a approuvé en 2009 la décision relative à la libre circulation des poissons. Cette décision avait pour objectif de rétablir la libre circulation des poissons dans le Benelux en éliminant les obstacles dans les cours d'eau importants sous l'angle écologique.

## CHASSE

Un rapport commun sur l'équilibre "bois/gibier" a été établi. Des informations ont été échangées sur les thèmes de la politique de la chasse (entre autres, sur la reconnaissance mutuelle des examens de chasse).

## Bois

Un manuel commun (destiné au niveau local) relatif à l'utilisation de la biomasse (bois-énergie) a été préparé.

## PARC FRONTALIER 'DE ZOOM-KALMTHOUTSE HEIDE'

En 2009, des personnes intéressées ont été consultées sur la nécessité et la faisabilité de l'extension (+25% pour atteindre 4.750 hectares) du parc frontalier Benelux 'De Zoom-Kalmthoutse Heide' sur des parties du territoire de Woensdrecht, Stabroek et Essen. L'extension de la zone frontalière est largement soutenue. Il a en outre été procédé à la préparation de la mise en place d'une nouvelle commission consultative et un plan de pacage a été élaboré. Celui-ci a fait apparaître un problème lié aux formalités frontalières à accomplir pour les troupeaux de moutons venant paître dans le parc. Des solutions à ce problème sont actuellement recherchées dans le cadre du Benelux.

## 2.4 Politique de la Jeunesse

En novembre 2009, les ministres compétents pour la jeunesse ont signé au Secrétariat général un Memorandum d'accord en matière de politique de la jeunesse. Ce mémorandum d'accord porte, entre autres, sur la compréhension et la connaissance des enfants et des jeunes dans les pays et communautés du Benelux et sur la participation des jeunes. Un programme pluriannuel pour la politique de la jeunesse a été établi par ailleurs.

La concertation semestrielle dans le cadre du groupe de travail Benelux Politique de la jeunesse a débouché sur un échange d'informations en vue de la coordination et de la préparation des actions et positions des pays et communautés du Benelux dans différentes enceintes internationales, telles que l'UE et le Conseil de l'Europe. Il s'agissait, entre autres, des priorités des présidences de l'UE: de la Suède, de l'Espagne-Belgique et de la Hongrie, du programme UE 'Youth in Action' et de la Conférence de la Jeunesse des Nations-Unies en 2010.

Le séminaire Benelux concernant les 'Indicators of Child and Youth Well-Being. The link between knowledge, policy and practice' s'est tenu du 13 au 15 décembre 2009 à Amsterdam en coopération avec les pays nordiques. La question de l'utilité et de la pertinence des indicateurs pour déterminer le bien-être des enfants et des jeunes a constitué le centre d'intérêt de ce séminaire.

## 2.5 Cohésion sociale et problématique des travailleurs frontaliers

### DÉCISION AMBULANCES

Le Comité de Ministres Benelux a approuvé en 2009 une décision relative aux ambulances. Cette décision a pour objectif de permettre une assistance transfrontalière entre la Belgique et les Pays-Bas. L'éventualité d'une réglementation entre la Belgique et le Luxembourg sera examinée en 2010. La ministre L. Onkelinx, ayant dans ses attributions les Affaires sociales et la Santé publique, a commenté fin décembre cet accord belgo-néerlandais au niveau du Parlement Benelux.

### TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Le Secrétariat général a publié en mai 2009 une version actualisée des brochures d'information à l'usage des travailleurs frontaliers belges aux Pays-Bas, des travailleurs frontaliers néerlandais à la Belgique et des travailleurs frontaliers belges au Luxembourg.

### PORTAIL CONSACRÉ AU TRAVAIL FRONTALIER

Des études ont fait apparaître que les travailleurs frontaliers trouvent difficilement l'accès voulu aux nombreux points d'information concernant le travail frontalier. Le Secrétariat général a pris l'initiative de développer un portail sur le site Benelux qui indique la voie à suivre aux travailleurs frontaliers. Dans ce contexte, l'attention s'est également portée sur la coordination avec la Rhénanie du Nord – Westphalie des informations relatives au travail frontalier.

## 3 Justice et Affaires Intérieures

### 3.1 La concertation Senningen

#### PLAN D'ACTION SENNINGEN

L'évaluation du plan Senningen 2007-2008 a permis de constater, de manière générale, que des progrès ont été réalisés dans le domaine de la coopération Benelux en matière de sécurité.

En 2009, la concertation Senningen a convenu d'élaborer un deuxième plan d'action pour la période 2009-2012. Ce nouveau plan d'action s'inscrit dans le prolongement du précédent et jettera les bases d'une approche efficace dans les domaines de la police et de la sécurité, de la gestion de crise et de la lutte contre les catastrophes. De nouveaux défis y seront également lancés tels que la lutte contre le terrorisme, la protection civile et la toxicomanie en milieu carcéral.

#### COOPERATION POLICIERE

##### CONCERTATION STRATEGIQUE

La concertation stratégique qui se compose des chefs de police des trois pays s'est réunie pour statuer sur les nombreux projets de coopération policière et lancer de nouvelles initiatives, parmi lesquelles figurent l'élaboration d'un plan de communication stratégique et des actions dans le cadre de la présidence belge de l'UE.

##### ASSISTANCE SUR DEMANDE DANS LA PRATIQUE.

Le traité permet de prêter l'assistance sur demande dans le cadre de l'ordre public et de la sécurité, par exemple à l'occasion de grands événements. Cette forme d'assistance est désormais entrée dans les mœurs et le nombre des demandes augmente d'année en année. A titre d'exemples, on peut citer les manifestations des producteurs laitiers à Bruxelles et à Luxembourg durant le sommet UE de juin 2009 aussi que l'escorte de la course cycliste ENECO-tour à travers les différents pays, sans relais aux frontières nationales.

##### PATROUILLES ET CONTRÔLES MIXTES

En 2009 également, des patrouilles et contrôles mixtes ont été organisés en fonction des besoins opérationnels. Pour les contrôles mixtes, six priorités ont été fixées : tourisme de la drogue, cambriolages dans la région frontalière, contrôles routiers, traite des êtres humains, vols de véhicules et transports de déchets.

##### EXERCICES POLICIERS COMMUNS

Des exercices sont régulièrement organisés sur le plan national ou local de sorte que des leçons peuvent être tirées des techniques des pays voisins. Une simulation théorique de prise d'otage suivie d'un exercice pratique au Luxembourg a permis de tester le processus décisionnel entre les partenaires et d'améliorer l'échange de l'information en matière de prises d'otages et d'extorsions.

##### UTILISATION ET ÉCHANGE DE MATÉRIEL POLICIER

Le traité prévoit l'utilisation réciproque de matériel de police par les 3 pays. Cet accord a été traduit en directives internes. A ce jour, c'est le Luxembourg qui recourt le plus régulièrement à cette possibilité car il ne dispose pas de ses propres arroseuses et utilise un véhicule belge. Chaque année, les partenaires s'échangent des informations concernant leurs programmes d'investissement si bien que d'éventuels achats pourront être mieux coordonnés à l'avenir.

### **RÉSEAU D'OFFICIERS DE LIAISON**

Un important travail juridique a été réalisé pour finaliser une mesure d'exécution concernant l'utilisation du réseau des officiers de liaison, l'objectif étant de stimuler et renforcer la coopération policière et judiciaire entre les pays partenaires par l'utilisation commune de leurs officiers de liaison.

### **FONCTION DE POLICE GUIDÉE PAR L'INFORMATION**

Sur base du modèle néerlandais, une plate-forme belge d'échange, de diffusion et d'exploitation de l'information a été lancée en 2009. L'objectif est ici de réaliser une meilleure gestion de l'information au sein de l'ensemble des services de police et également entre les pays.

### **COMMUNICATION STRATÉGIQUE**

L'instauration d'un nouveau groupe de travail 'Communication' a mis en évidence l'importance de prévoir une communication élargie sur l'intensification et les effets positifs de la coopération policière Benelux. Cette communication s'adressera de manière appropriée notamment aux populations, à la société civile, aux médias et aux responsables politiques.

## **GESTION DE CRISES**

### **MÉMORANDUM D'ACCORD BENELUX ENTRE LES CENTRES DE CRISE**

Les travaux effectués dans le cadre de la gestion de crises ont débouché sur le lancement d'une procédure de ratification du Mémoire d'accord Benelux entre les trois pays ainsi que sur sa mise en œuvre par des arrangements techniques. Objectif : renforcer la coopération entre les centres de crise par le biais entre autres d'exercices communs et d'une communication efficace à l'adresse de la population.

### **IDENTIFICATION DES RISQUES ET CARTOGRAPHIE TRANSFRONTALIÈRE DES RISQUES**

Une liste commune reprenant les risques transfrontaliers a été adoptée en 2009, et l'échange d'informations sur les cartes nationales des risques s'est poursuivi.

### **EXERCICES DE CRISES EN COMMUN**

Comme pour la coopération policière, les trois pays organisent régulièrement des exercices et participent à certains exercices internationaux. En 2009, ils ont ainsi renforcé les procédures transfrontalières en cas de situation d'urgence grâce, notamment, à l'organisation, en octobre 2009, d'un exercice nucléaire de grande ampleur à la centrale nucléaire de Doel.

### **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT EN CAS DE CRISE**

Un accord a été dégagé pour pouvoir nommer un correspondant en cas de crise transfrontalière ou de situation d'urgence et de l'envoyer en mission en vue de suivre les opérations au sein même du centre de crise du partenaire.

## **3.2 Lutte contre la drogue**

Le groupe de travail « Politique de la drogue – Santé publique » a échangé des informations sur les développements récents de la politique en matière de drogues dans les trois pays.

## **3.3 Immigration et visas**

### **COOPÉRATION EN MATIÈRE DE VISAS**

En 2009, la coopération Benelux a régulièrement mis à jour des instructions communes en matière de visas.

En outre, une révision annuelle complète du tableau Benelux des documents de voyage à été transmise aux postes concernés. Cette liste indique, pays par pays, les documents de voyage qui permettent le franchissement des frontières extérieures et qui sont susceptibles d'être revêtus d'un visa.

Les partenaires Benelux se sont aussi mis d'accord sur la reconnaissance des nouveaux documents de voyage provenant de la Turquie.

### **POLITIQUE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**

Avec certains pays, dont l'Azerbaïdjan, Chypre, la France, la Géorgie, la Tchéquie, les négociations en vue de la conclusion d'un accord de reprise et de réadmission sont soit terminées, soit en cours. Les pays du Benelux ont signé un accord de reprise et de réadmission avec l'Arménie.

La coopération a également permis, en 2009, de clôturer les négociations avec la Russie ainsi que d'entamer le premier tour de négociation avec le Kazakhstan.

## 3.4 Communications et Transport

### **EURO CONTRÔLE ROUTE (ECR)**

En 2009, ECR a célébré son 10<sup>e</sup> anniversaire en organisant un contrôle conjoint à Sarrebruck. Une brochure d'information générale a été publiée au sujet des 10 ans d'ECR et, à la demande de la Commission européenne, une conférence a été organisée sur la sécurisation des cargaisons et des contrôles techniques routiers ont été organisés.

Le comité directeur d'ECR a également approuvé un plan d'affaires fixant les objectifs à court, moyen et long terme. Ainsi, ECR souhaite entre autres augmenter le nombre de membres et rédiger un plan stratégique de communication.

Des contrôles conjoints (durant six semaines chaque année) et des formations communes de contrôleurs routiers ont également eu lieu. Plusieurs de ces activités se sont déroulées en coopération avec TISPOL (réseau européen de la police de la route).

Un lexique plurilingue, instrument de travail pour les contrôleurs, a été réalisé et mis à disposition sur le site Web d'ECR ([www.euro-contrôle-route.eu](http://www.euro-contrôle-route.eu))

## 3.5 Lutte contre la fraude fiscale

### **GROUPE DE TRAVAIL FRAUDE**

Le groupe de travail Fraude composé de fonctionnaires de haut niveau des trois pays se réunit deux fois par an. En tant que groupe faitier, celui-ci donne mandat à des sous groupes en vue de l'examen de thèmes spécifiques et de la recherche d'une approche commune. Les sous groupes font rapport au groupe Fraude sur l'exécution de leur mandat. Les actions suivantes ont été entreprises en 2009 :

#### **WORKSHOP AUTOCANET**

Un deuxième workshop traitant de la lutte contre la fraude transfrontalière dans le secteur automobile, a réuni au Luxembourg des représentants de tous les états membres de l'Union européenne. Cette rencontre avait pour objectif d'évaluer le processus d'échange d'informations auquel participent déjà un certain nombre de pays afin d'améliorer son fonctionnement, d'inciter d'autres pays à y adhérer et de proposer un système de retour d'informations destiné à mieux cerner les fournisseurs et les pays à risques.

**LIVRAISONS FRAUDULEUSES DE BOISSONS**

L'intensification de la coopération a permis la création d'un canal de communication rapide d'informations entre la Belgique et les Pays-Bas dans la lutte contre les livraisons frauduleuses de boissons.

**LUTTE CONTRE LA FRAUDE IMMOBILIÈRE**

La coopération Benelux dans le cadre de la lutte contre la fraude transfrontalière dans le secteur immobilier a été élargie à la fiscalité directe. Le programme de travail a été élargi dans ce sens.

### 3.6 Autres initiatives

A l'initiative du Luxembourg, une rencontre exploratoire portant sur la problématique de la drogue en milieu carcéral, a été organisée en 2009. Cette action sera approfondie en 2010.

## 4. Coopération avec d'autres pays (ou entités fédérées)

Depuis longtemps déjà, les régions frontalières du Benelux témoignent de l'intérêt pour participer à certains volets de la coopération Benelux. Il s'agit de différents Länder allemands et aussi de quelques régions françaises. Une telle coopération n'est possible que si elle est de proportions modestes, si elle peut se dérouler dans les structures existantes et si elle a trait aux domaines figurant dans le programme de travail commun du Benelux pour la période 2009-2012.

### **RHÉNANIE DU NORD-WESTPHALIE**

Le partenariat avec le Land allemand de Rhénanie du Nord-Westphalie a démarré avec 4 thèmes en 2009 :

#### **1. PROBLÉMATIQUE DES PARTICULES FINES**

Le Secrétariat général du Benelux a organisé une table ronde avec la Rhénanie du Nord - Westphalie au sujet de la problématique des particules fines générées par les transports. La suite de la concertation est prévue en 2010.

#### **2. COOPÉRATION POLICIÈRE DANS LA LUTTE CONTRE LES CRISES ET LES CATASTROPHES.**

La Rhénanie du Nord-Westphalie a présenté plusieurs initiatives (notamment la participation à des exercices) qui font l'objet de discussions dans les groupes de travail Benelux. Au cours de la première phase, l'objectif consiste à apprendre, à connaître et à se faire une idée de l'organisation et des responsabilités de chacun.

#### **3. COOPÉRATION VÉTÉRINAIRE**

Des représentants de Rhénanie du Nord-Westphalie ont participé aux préparatifs d'un exercice de gestion de crise Benelux (lors d'une épizootie) prévu pour 2010, celui-ci devant permettre de mieux connaître les structures et méthodes de chacun.

#### **4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le 17 novembre 2009, les commissions frontalières pour l'aménagement du territoire ont tenu une assemblée commune. Des représentants de Rhénanie du Nord-Westphalie y ont participé. Ce fut l'occasion de présenter les éléments principaux du Landesentwicklungsplan de Rhénanie du Nord-Westphalie.

## 5. Nouvelles initiatives

### INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES NUMÉRIQUES

Un nouveau groupe de travail a démarré et a conçu une proposition de mémorandum d'accord qui sera transmis aux ministres. Un programme d'action qui clarifie la coopération future des Pays-Bas et de la Belgique dans ce domaine a été rédigé. Il doit permettre de lever la plupart des obstacles qui s'opposent à une coopération transfrontalière souple en matière d'informations géographiques numériques conformément à la directive européenne INSPIRE.

La Belgique et le Luxembourg ont examiné la nécessité de constituer une commission frontalière pour travailler de façon plus ciblée dans ce dossier.

### POLITIQUE BENELUX DES VILLES

Un nouveau groupe de travail a défini les lignes de force pour une coopération plus étroite dans le domaine de la politique des villes au Benelux. La raison en est que les villes ont un rôle important dans l'approche de nombreux défis de société au Benelux. Un projet de mémorandum d'accord a été rédigé et sera soumis à la signature du ministre. Les préparatifs pour organiser une conférence ministérielle sur ce sujet en 2010 ont, par ailleurs, commencé.

### POLITIQUE DE L'EAU

Le secrétariat général a établi des contacts pour organiser une conférence des Gouverneurs (du côté belge) et des surintendants des digues (Dijkgraven du côté néerlandais) en 2010. Le but étant de conclure des accords administratifs relatifs à la coopération transfrontalière dans le domaine de la politique de l'eau.

### CANAL DE CABERG

Le 16 décembre 2009, le groupe de travail belgo-néerlandais sur le canal de Caberg est parvenu à un accord sur un avis commun visant à lever la réservation du tracé du canal de Caberg en modifiant un traité de 1989. L'avis en question sera adressé aux ministres concernés.

### ENSEIGNEMENT TRANSNATIONAL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Grâce à l'aide et à l'expérience du Secrétariat général, les autorités et instituts d'enseignement d'Anvers et du Sud-ouest des Pays-Bas ont développé un projet pour arriver à une formation faite et transnationale de maîtrise en sécurité. Ce projet a été soumis pour un cofinancement Interreg. Il pourra démarrer dès qu'il aura été approuvé.

## 6 Actions des institutions Benelux

### 6.1 Organes de coordination Benelux

Le Secrétariat général du Benelux coordonne les travaux des différents organes de concertation du Benelux, établit les connexions nécessaires et entretient les contacts avec les autres institutions Benelux.

#### COMITÉ DE MINISTRES

Le Comité de Ministres s'est réuni le 8 décembre 2009 à Bruxelles sous la présidence de M. M. Verhagen, ministre néerlandais des Affaires étrangères.

Cette réunion a permis d'approuver le plan annuel 2010, de fixer le budget pour 2010 et de présenter le calendrier des activités pour la présidence belge au premier semestre 2010. Des accords ont été passés en ce qui concerne les négociations relatives à la modernisation du Conseil Interparlementaire consultatif de Benelux (IPR).

Le Comité de Ministres a également signé le traité sur les transports urgents transfrontaliers par ambulance. Le Comité a déjà approuvé antérieurement, par la procédure écrite, la décision relative à la libre circulation des poissons dans le Benelux.

Le Comité de Ministres a répondu en outre aux recommandations suivantes du Parlement Benelux :

- Recommandation au Comité de Ministres relative à la lutte contre les stupéfiants et le narcotourisme dans la région frontalière belge-néerlandaise (doc. 775/1)
- Recommandation en matière d'actions communes d'éloignement (doc. 759/1)
- Recommandation sur le nouveau Traité Benelux (doc. 786/2)
- Recommandation relative à la chasse (doc. 783/2)
- Recommandation relative à la mise en oeuvre du processus de Bologne (doc. 787/1)
- Recommandation sur le cabotage routier (doc. 789/1)
- Recommandation sur les dossiers infrastructurels transfrontaliers (doc. 795/1)
- Recommandation relative à la maternité de substitution à des fins commerciales et la répression de cette pratique (doc. 793/2)
- Recommandation relative à la révision de la Convention instituant « un Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux » du 5 novembre 2009 (doc. 786/5)

Pour conclure, le Comité de ministres a présenté les rapports annuels suivants au Parlement Benelux :

- Le 52<sup>e</sup> rapport commun des Gouvernements sur la coopération entre les trois Etats dans le domaine de la politique étrangère ;
- Le 53<sup>e</sup> rapport commun des Gouvernements sur la réalisation et le fonctionnement de l'Union économique entre les trois Etats ;
- Le rapport annuel couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 de la Commission spéciale pour la Circulation des personnes.

#### CONSEIL

Le 7 décembre, le Conseil, en toutes lettres Conseil de l'Union économique en cadre restreint, s'est réuni à La Haye. Le Conseil a préparé l'ordre du jour du Comité de Ministres.

Le plan annuel 2010 a obtenu un avis positif. L'amélioration du transport ferroviaire de personnes a été mise en exergue et devra faire l'objet d'une nouvelle initiative à examiner en 2010.

Les résultats intermédiaires du Secrétariat général en ce qui concerne la coopération Benelux en 2009 ont également été examinés. À ce sujet, on a pu remarquer que plus de 80% des actions décrites dans le plan annuel ont déjà été finalisées ou sont en cours.

Le Conseil veillera également à transmettre les décisions au Comité de Ministres.

## 6.2 Coopération entre les institutions Benelux

Dans le prolongement de l'exercice précédent, cette année encore des contacts ont été entretenus avec les différentes institutions Benelux. Ces contacts ont principalement eu lieu entre les membres du Collège des secrétaires généraux du Secrétariat général du Benelux et les représentants des autres institutions telles que le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux (IPR), la Cour de Justice Benelux et aussi l'Office Benelux pour la Propriété intellectuelle (OBPI).

Le 9 octobre 2009, la Cour de Justice Benelux a organisé avec l'appui logistique du Secrétariat général, une journée d'étude sur le thème : « La Cour Benelux en tant qu'instance d'appel et de cassation pour le droit des marques Benelux ? »

Le ministre belge pour l'Entreprise et la Simplification, M. Vincent Van Quickenborne était également présent à cette occasion.

Les résultats de cette journée d'étude combinés à la réponse positive du Comité de Ministres à la recommandation relative à une révision du traité concernant l'instauration d'une Cour de Justice Benelux et à l'approbation du plan annuel 2010 permettront le lancement formel de la coopération en vue de la modernisation de la Cour de Justice Benelux.